

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2026

**RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA
CYBERSÉCURITÉ - (N° 1779)**

Commission	
Gouvernement	

N° 80

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Pasteur, M. Oberti, Mme Récalde, M. Mickaël Bouloux, M. Saulignac, Mme Karamanli, Mme Thomin, M. Vicot, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, Mme Bregman, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 7

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Au début de l'alinéa 19, ajouter les mots :

« De l'éducation et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à ajouter l'éducation parmi les secteurs critiques mentionnés à l'article 7 du présent projet de loi.

Lors de l'examen en commission spéciale, l'ajout de cette mention avait été repoussé par les rapporteurs qui considéraient qu'il s'agissait d'une surtransposition.

Notre groupe défend toutefois l'inscription de cette mention au sein de cet article. En effet, depuis juillet 2026, le ministère de l'éducation nationale a fait l'objet de cyberattaques massives visant plus d'une dizaine d'académies, et ce à quelques jours de la rentrée scolaire. Avec pour conséquences le vol de données personnelles de plusieurs centaines de milliers d'enseignants et d'élèves, et la suspension (en réponse) d'outils numériques et des services, notamment l'accès au service de paie et le versement des salaires. Au 1er septembre, les académies de Nantes et Toulouse n'avaient toujours aucun accès aux outils numériques - messageries, environnement numérique de travail (ENT), base de données et affectation des élèves, gestion des nominations des enseignants, paie des personnels, convocation aux examens etc.

L'ampleur de ces incidents, concomitants avec d'autres attaques cybercriminelles liées à des violations de données affectant les services de l'État, est détaillée dans le point de situation, publié en septembre 2026, par la capacité renforcée de réaction, d'intervention et d'assistance aux services de l'État (REACTIV/ANSSI) dans le traitement des compromissions de comptes d'utilisateurs et dans l'analyse des violations de données.